

**MAIRIE D'ARMENTIÈRES-EN-BRIE**  
**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SÉANCE DU 10 SEPTEMBRE 2025 - N° 38**

L'an deux mil vingt-cinq, le 10 septembre à 20h30, les membres du Conseil Municipal de la Commune régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur CARRÉ Vincent, Maire.

**Etaient présents :**

Mesdames CORDEY Lydie, EGRET Hélène, ROSSI Nicole

Messieurs BEAUMEL Adrien, CARRÉ Vincent, GIRODIER Sylvian, WECKER Paul

**Pouvoirs :** Madame BORAWSKI Geneviève à Madame ROSSI Nicole

Monsieur GRESSIER Alain à Monsieur CARRÉ Vincent

Monsieur GALLARDO José à Monsieur GIRODIER Sylvian

Madame GERMAIN Catherine à Monsieur WECKER Paul

**Absents :** Madame MIESZKALSKI Déborah, Monsieur NUBUL Antoine

**Secrétaire de séance :** Madame ROSSI Nicole

**Assistait à la réunion :** Madame Stéphanie LEBLACHER, Secrétaire de Mairie

**ORDRE DU JOUR :**

- Délibération autorisant l'autorité territoriale à signer la convention cadre de mise à disposition de personnel contractuel par la mission intérim territorial du Centre départemental de gestion de la Fonction Publique Territoriale de Seine-et-Marne
- Autorisation donnée au Maire d'acquérir le terrain lui permettant d'accueillir le City Park
- Autorisation donnée au Maire de déposer une demande de subvention auprès de la Région pour la réalisation du City Park
- Délibération autorisant le Maire à signer tous actes et documents dans l'acquisition de la parcelle C-1149 du Vieux Chemin
- Autorisation donnée au Maire de signer une convention d'occupation de la salle polyvalente par Feelness
- Subvention exceptionnelle pour Envisages
- Subvention exceptionnelle coopérative scolaire
- Délibération portant création d'un emploi saisonnier
- Renouvellement des contrats de télésurveillance avec PILES
- Questions diverses

Monsieur le Maire salue l'Assemblée, remercie les Conseillers présents à cette réunion et précise qu'aucune remarque n'a été adressée sur le compte-rendu de la dernière réunion de Conseil Municipal. Il invite les conseillers à en formuler s'ils le souhaitent et en l'absence de remarque propose au Conseil d'adopter le compte-rendu de la réunion du 11 juin 2025. Le compte-rendu n° 37 est adopté à l'unanimité des membres présents. Il invite ceux-ci à apposer leur signature au bas du registre, cet acte valant adoption pour l'intégralité de son contenu.

Signatures faites au registre, Monsieur le Maire propose de nommer Madame ROSSI Nicole secrétaire de séance et invite le Conseil municipal à passer immédiatement à l'ordre du jour.

*Accord du Conseil municipal à l'unanimité des membres présents + 4 pouvoirs*

**DELIBERATION AUTORISANT L'AUTORITE TERRITORIALE A SIGNER LA CONVENTION CADRE DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL CONTRACTUEL PAR LA MISSION INTERIM TERRITORIAL DU CENTRE DEPARTEMENTAL DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE SEINE-ET-MARNE**

Monsieur le Maire explique au Conseil que les Centres de gestion peuvent mettre des agents à disposition des collectivités qui le demandent pour assurer le remplacement d'agents territoriaux momentanément indisponibles, pour effectuer des missions temporaires, pour pourvoir un emploi vacant qui ne peut être immédiatement pourvu ou pour affecter ces agents mis à disposition à des missions permanentes à temps complet ou non complet ; que le centre départemental de gestion de Seine-et-Marne a créé la mission intérim territorial pour proposer aux collectivités, par de la mise à disposition, du personnel de renfort ou de remplacement ; Pour assurer la continuité du service, Monsieur le Maire propose d'adhérer à la mission intérim territorial mis en place par le centre départemental de gestion de Seine-et-Marne ;

*Accord du Conseil municipal à l'unanimité des membres présents + 4 pouvoirs*

**AUTORISATION DONNEE AU MAIRE D'ACQUERIR LE TERRAIN LUI PERMETTANT D'ACCUEILLIR LE CITY PARK**

Afin d'accueillir le futur City Park, il convient d'acquérir une partie de la parcelle ZC 49, appartenant à l'indivision DAUNAY, d'une superficie de 2039 m<sup>2</sup>.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'acquérir cette parcelle à 9€ du m<sup>2</sup>, soit un total de 18 351 € et demande également au Conseil Municipal l'autorisation de signer tous actes et documents dans l'acquisition d'une partie de la parcelle ZC 49 appartenant à l'indivision DAUNAY et permettre également la subdélégation de ses pouvoirs si il ne se déplace pas pour la signature en l'étude.

L'acquisition du morceau de parcelle, les frais de géomètre expert pour le bornage et l'acte notarié sont à la charge de la commune.

*Accord du Conseil municipal à l'unanimité des membres présents + 4 pouvoirs*

## AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE DEPOSER UNE DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA REGION POUR LA REALISATION DU CITY PARK

# DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU « FONDS D'ÉQUIPEMENT RURAL » 2025

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet concernant les travaux d'aménagement du City Stade.

Monsieur le Maire précise qu'il peut être sollicité une demande de subvention auprès du Conseil Départemental de Seine et Marne au titre du « Fonds d'équipement Rural (FER) ».

### **Le montant total prévisionnel de ce projet est le suivant :**

Montant HT : 114 119 € TVA 20 % : 19 424 € Total TTC : 133 543 €

### **Le financement de cette opération serait le suivant :**

Conseil Départemental de Seine et Marne

50 % d'un montant maximum de 100 000,00 €HT

à solliciter ici à :

50 000 €

Conseil Régional Ile de France

à solliciter ici à :

29 883 €

**Total Subventions :** 79 883 €

Reste à charge HT de la commune : 34 236 €

TVA 20 % à provisionner : 19 424 €

**Total TTC à charge de la commune :** **53 660 €**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

Approuve l'ensemble de l'opération présentée pour un montant total de 114 119 € HT soit 133 543 TTC

- Décide d'inscrire au budget de la commune, la part restant à sa charge.
- S'engage à ne pas commencer les travaux avant d'avoir obtenu l'avis d'adoption du dossier de Fonds d'équipement Rural par le Département, ou l'autorisation de démarrage anticipé des travaux.
- S'engage à maintenir la destination des équipements financés pendant au moins 10 ans.
- Mandate Monsieur le Maire pour déposer les dossiers de subventions au titre du « Fond d'Équipement Rural 2024 » auprès du Conseil Départemental de Seine et Marne.
- Mandate Monsieur le Maire pour signer tous documents nécessaires au financement et à la réalisation de cette opération.

*Accord du Conseil municipal à l'unanimité des membres présents + 4 pouvoirs*

## **DELIBERATION AUTORISANT LE MAIRE A SIGNER TOUS ACTES ET DOCUMENTS DANS L'ACQUISITION DE LA PARCELLE C-1149 DU VIEUX CHEMIN**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que lors de la séance du 08 octobre 2024, celui-ci lui avait donné l'autorisation d'acquérir une partie de la parcelle C-1149, soit 15m<sup>2</sup>, du Vieux Chemin pour accueillir un transformateur.

N'ayant pas précisé la somme de cette acquisition dans la délibération initiale et n'ayant pas de délégation de signature dans le cadre des acquisitions faites par la Commune, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation d'acquérir la parcelle C-1149 pour l'euro symbolique et l'autorisation de signer tous actes et documents dans l'acquisition de la parcelle C-1149 appartenant à Monsieur DOUSEDAN et permettre également la subdélégation de ses pouvoirs si il ne se déplace pas pour la signature en l'étude.

*Accord du Conseil municipal à l'unanimité des membres présents + 4 pouvoirs*

### **AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE SIGNER UNE CONVENTION D'OCCUPATION DE LA SALLE POLYVALENTE PAR FEELNESS**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 07 septembre 2022 concernant l'occupation de la salle polyvalente où une participation doit être demandée aux associations dont le siège social se situe hors de la commune et/ou les cotisations des adhérents servent à rémunérer l'organisateur.

Le montant de ce défraiement a été fixé à 100 € / heure annuelle pour la période de septembre à juin. Une convention d'occupation sera signée avec FEELNESS dans ces conditions.

### **SUBVENTION EXCEPTIONNELLE POUR ENVISAGES**

Le Conseil municipal décide d'attribuer une subvention exceptionnelle de 77 € à l'Association ENVISAGES pour les frais engagés dans l'organisation du 13 juillet.

*Accord du Conseil municipal à l'unanimité des membres présents + 4 pouvoirs*

### **SUBVENTION EXCEPTIONNELLE COOPERATIVE SCOLAIRE**

Le Conseil municipal décide d'attribuer une subvention exceptionnelle de 92,40 € à la Coopérative scolaire pour les frais engagés dans les achats de livres pour Noël.

*Accord du Conseil municipal à l'unanimité des membres présents + 4 pouvoirs*

### **DELIBERATION PORTANT CREATION D'UN EMPLOI SAISONNIER**

Monsieur le Maire explique à l'assemblée qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un remplacement en attente de nomination du titulaire. La création de cet emploi non permanent débutera le 11 septembre 2025, à temps non complet.

*Accord du Conseil municipal à l'unanimité des membres présents + 4 pouvoirs*

### **RENOUVELLEMENT DES CONTRATS DE TELESURVEILLANCE AVEC PILES**

Monsieur le Maire rappelle que tous les ans il convient de délibérer pour renouveler les contrats de télésurveillance. La société PILES reconduit ses propositions 2024/2025 aux mêmes conditions pour la période 2025/2026, soit :

• Mairie et école	360 € HT soit 432 € TTC
• Ateliers municipaux	300 € HT soit 360 € TTC
• École maternelle Augustin DUPRÉ	180 € HT soit 216 € TTC

Toute intervention, sur un des 3 sites, est facturée 70,80 € TTC (multiplié par 2 en cas de jour férié).

*Accord du Conseil municipal à l'unanimité des membres présents + 4 pouvoirs*

### **SIGNATURE DES MARCHES DE TRAVAUX RELATIFS A L'AMENAGEMENT DE L'ACCUEIL DE LA MAIRIE**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet d'aménagement de l'accueil de la Mairie. Il précise que pour mener à bien ces travaux une consultation a été lancée, en procédure adaptée, afin de désigner les entreprises chargées de la réalisation.

A la vue du rapport d'analyse des offres, établi par SAS Un Cinquième, Architecte de l'opération, le choix s'est porté sur les offres suivantes :

#### **LOT 01 GROS ŒUVRE – MENUISERIES EXT**

Entreprise LAPORTE à THORIGNY SUR MARNE

Montant HT offre de base : 19 000,00 €

#### **LOT 02 PLATRERIE – MENUISERIES INT – SOLS SOUPLES – PEINTURE**

Entreprise BATIMEAUX à MEAUX

Montant HT offre de base : 60 000,00 € HT

#### **LOT 03 METALLERIE ELECTRICITÉ CFO – CFA**

Entreprise BATIMEAUX à MEAUX

Montant HT offre de base : 21 593,90 €

Montant HT PSE compteur énergie : 1 557,60 €

Montant HT PSE inst. Electrique hall : 1 565,30 €

Montant HT PSE inst. Electrique salle Conseil : 6 849,47 €

Montant HT PSE alarme anti-intrusion : 3 325,80 €

#### **LOT 04 CHAUFFAGE VENTILATION CLIMATISATION**

Entreprise BATIMEAUX à MEAUX

Montant HT offre de base : 21 904,74 €

Montant HT PSE salle du Conseil et hall : 251,66 €

Montant HT PSE climatisation : 7 882,33 €

**Montant total HT de l'opération : 143 930,80 €**

*Accord du Conseil municipal à l'unanimité des membres présents + 4 pouvoirs*

## QUESTIONS DIVERSES

### TRAVAUX DU SECRETARIAT

Les travaux du secrétariat commenceront mi-novembre et dureront jusque mai 2026.

### PARTICIPATION CITOYENNE

La participation citoyenne va être relancée afin de mobiliser de nouveaux habitants. Une réunion est prévue le 2 octobre prochain.

### NETTOYONS LA NATURE

L'opération « Nettoyons la nature » aura lieu le samedi 4 octobre 2025.

### SOL DU PERISCOLAIRE

Des travaux de réfection totale du sol au périscolaire auront lieu pendant les vacances de la Toussaint.

En l'absence d'autres questions, Monsieur le Maire remercie les membres de l'Assemblée et, l'ordre du jour étant épousé, lève la séance à 22h05.

## DATES A RETENIR

**02 octobre 2025** : réunion « Participation citoyenne »

**04 octobre 2025** : opération « Nettoyons la nature »

**19 novembre 2025** : prochain Conseil Municipal

**29 novembre 2025** : repas des Aînés

## LEXIQUE DES ABRÉVIATIONS

SDESM	=	Syndicat Départemental des Énergies de Seine et Marne
EMIT	=	Exploitation Maintenance des Installations Thermiques
CAO	=	Commission d'Appel d'Offres
CGCT	=	Code Général des Collectivités Territoriales
GIP	=	Groupement d'Intérêt Public
CCPO	=	Communauté de Communes du Pays de l'Ourcq
CCID	=	Commission Communale des Impôts Directs
NBI	=	Nouvelle Bonification Indiciaire
RIFSEEP	=	Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel
CAUE 77	=	Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de Seine et Marne
GDSA	=	Groupe de Défense Sanitaire Apicole

OSAD	=	Organisation Sanitaire Apicole Départementale
IFER	=	Imposition Forfaitaire des Entreprises de Réseaux
TGAP	=	Taxe Générale sur les activités polluantes
PLU	=	Plan Local d'Urbanisme
AVACS	=	Association Vaincre le Cancer Solidairement
CGPPP	=	Code Général de la Propriété des Personnes Publiques
DDT	=	Direction Départementale du Territoire
EPCI	=	Établissements publics de Coopération Intercommunale

---

Signatures des Conseillers présents

---